

Monsieur le préfet, Mesdames et Messieurs les hautes autorités civiles et militaires, Madame et Messieurs les DDSP , Messieurs les commandants des groupements de gendarmerie du Lot, de Lot et Garonne et du Gers, Madame la sénatrice, Messieurs les maires, Madame et messieurs les chefs de juridiction, Mesdames et monsieur les directeurs des services de greffe, Mesdames et Monsieur les bâtonniers, Messieurs les représentants des ordres professionnels, Madame la présidente de la compagnie des experts judiciaires, nous sommes très heureux de vous recevoir à l'occasion de cette audience d'installation de nos quatre nouveaux collègues.

Je tiens tout particulièrement à remercier, à cet instant, M Le Préfet Barnier, alors que celui-ci vient juste de prendre ses fonctions, il nous fait déjà l'honneur d'assister à cette audience solennelle.

Le temps passe vite, et au fil des mois, les hommes et les femmes se succèdent dans le ressort de notre cour d'appel. Il en va du fonctionnement des institutions comme des lois naturelles. Cycles après cycles, saisons après saisons, les choses changent, évoluent et les magistrats et les greffiers se succèdent.

C'est une forme de renouveau, souvent positif...

Ces changements permettent de porter un œil neuf sur nos organisations, nos pratiques, le fonctionnement des juridictions et de la cour, de relancer les chantiers, d'en initier d'autres...

Chers collègues, je crois pouvoir dire que vous arrivez dans une cour qui, comme l'on dit : « tourne », fonctionne très correctement. Elle a été en mesure, en trois ans, réduire par deux ses stocks et ses délais, tant au civil qu'au pénal, et ce malgré la crise sanitaire, grâce à l'engagement de l'ensemble des magistrats, des fonctionnaires et des chefs de juridiction, tous de très grande qualité, très engagés, très professionnels, volontaires et compétents. Elle est également à la pointe du numérique et la première cour expérimentale dans ce domaine.

Évidemment, pour obtenir tels résultats et en exacte contradiction avec mes propos tenus à l'instant sur les bienfaits du changement, il est nécessaire d'un peu de durée et d'investissement sur le long terme pour tenir un cap et faire évoluer notre fonctionnement. Ce cap nous avons su le maintenir et nous le poursuivrons non seulement sur nos délais de jugement, la qualité de nos décisions mais également pour développer plus encore le numérique, réduire le montant de nos frais de justice, veiller à une action publique et judiciaire toujours plus réactive, apporter un soutien plus fort et plus direct aux victimes et aux justiciables, notre objectif ultime.

Évidemment tout n'est pas parfait et sans cesse, il faut remettre l'ouvrage sur le métier.

Aujourd'hui, c'est la situation des postes non pourvus de magistrats et de greffiers qui nous préoccupe et risque d'obérer nos résultats en fragilisant nos organisations et en impactant nos conditions de travail. Cette situation génère une surcharge d'activité et oblige à repenser nos organisations, à les modifier en permanence, au risque d'user, de lasser les meilleures volontés...

Heureusement, l'institution judiciaire et les femmes et les hommes qui la composent savent s'adapter et faire face. C'est ainsi notamment que le parquet général va devoir pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, remplacer à Auch, à la fois le procureur de la République et le vice procureur mutés et non remplacés... Situation que je crois inédite ! à fortiori dans un parquet départemental avec tout ce que cela signifie de responsabilités et d'obligations, en particulier dans le traitement des affaires sensibles, je pense notamment aux affaires de violences conjugales... au traitement des dossiers criminels, aux relations avec les élus locaux. Mais nous y arriverons et l'ensemble de la communauté judiciaire fera face. D'ailleurs, à ce stade de mon propos, je souhaite tout particulièrement remercier mes collègues du parquet général qui vont devoir assurer cette charge supplémentaire de travail : Monsieur Derens, et Mme Garnier avocats généraux. Cette dernière est d'ailleurs absente à cette audience, car je l'ai déléguée à Auch depuis jeudi pour assurer l'intérim du procureur. Je remercie aussi Mme Chateigner et Mme Lanfranchi.

Je pense également au service de greffes à Cahors, également en grandes difficultés, pour les mêmes raisons de sous effectifs, de non remplacement des fonctionnaires mutés, avec comme explication, la même que pour les magistrats : un manque d'attractivité à Cahors comme à Auch. Il me semble pourtant que ces deux départements, le Lot et le Gers sont plutôt des pays de cocagne et leurs palais de justice sont aujourd'hui en très bon état, très bien équipés au plan informatique et depuis peu climatisés, ce qui n'est pas le cas dans tous les tribunaux.

Cette situation, au plan des ressources humaines, devrait pouvoir se résoudre en début d'année prochaine, selon les assurances données par la direction des services judiciaires.

L'articulation administrative inter-régionale de notre cour, à cheval sur deux régions administratives, comme écartelée entre deux pôles, constitue également une difficulté en nous éloignant de certains centres de décision stratégiques. Elle nous oblige quelquefois à rappeler notre existence ! Je pense notamment à la médecine légale de proximité avec les Agences Régionales de Santé de Bordeaux et de Toulouse, où nous avons été totalement oubliés lorsqu'on été créées, notamment en nouvelle aquitaine, des Unités Médico-Judiciaire de proximité.

Mais trêve de considérations négatives, Mesdames et Messieurs, La situation est ainsi ! et je fais mienne la devise d'Alfred de Vigny: le fort fait ses événements et le faible subit ceux que la destinée lui impose.

Passons à la présentation des nouveaux collègues et évoquons rapidement ceux qui viennent de nous quitter :

Pour les partants, nous venons de perdre trois magistrats de très grande qualité : Monsieur Vidalie, Monsieur Faure et Mme Noël. Dans le même temps, arrivent des collègues annoncés également de grande qualité. Mais je n'en dirai pas plus s'agissant de nos deux collègues du siège qui avaient toute l'estime du parquet général et avec lesquels nous travaillions de concert et je crois en grande intelligence, dans le respect des responsabilités et des prérogatives de chacun, avec un égal souci d'efficacité.

Avec le départ de Valérie Noël, une secrétaire générale dont tout procureur général rêve de compter dans ses effectifs: compétente, efficace, présente, sûre, passionnée par son métier et le traitement des affaires criminelles, c'est une grande perte pour nous tous.

Comme secrétaire générale elle avait rapidement tout compris et gérait l'ensemble des dossiers importants et sensibles avec une grande efficacité.

Je tiens donc publiquement à la remercier pour la qualité de son travail, de son engagement et de son soutien constant. Je lui souhaite le meilleur dans ses nouvelles fonctions juridictionnelles au siège à la cour d'appel de Toulouse.

M Fournié arrive pour remplacer Mme Noël et je ne pouvais rêver meilleure configuration. Monsieur Fournié, vous êtes un magistrat du parquet hors pair, déjà fort expérimenté, jusqu'à ce jour procureur de la République à Tulle, antérieurement secrétaire général à Fort de France et il y a déjà quelques années, substitut à Agen, également à Béziers. Vous êtes particulièrement expérimenté pour prendre ce poste et je m'en réjouis totalement ! Une réputation de grande efficacité doublée de grandes qualités humaines vous précède !

Je me réjouis également de la nomination de Mme Paysant, en qualité de substitut placée, vous arrivez de l'ENM et de l'Est, de Nancy. Vous avez effectué une excellente scolarité à l'ENM, un stage de qualité au parquet et y avez démontré d'excellentes aptitudes et un état d'esprit extrêmement constructif et prometteur.

Ces qualités et l'engagement dans vos fonctions vous seront particulièrement utiles et mises d'emblée à rude épreuve, puisque vous allez être notre seul magistrat placé au ministère public pour l'ensemble du ressort, le second poste vacant de substitut placé n'ayant toujours pas été pourvu et laissé vacant depuis près d'un an.

Voilà, Mme et Messieurs, chers collègues, l'ensemble des magistrats et fonctionnaires de ce ressort sont fiers de travailler sur ce noble territoire, cette belle cour d'appel, dynamique, moderne, au profit des habitants de trois départements relativement homogènes dans leur caractéristiques géographiques, économiques, sociales, sociologiques et leurs contentieux.

Au pénal, nous ne manquons pas d'activité comme l'actualité est venue encore nous le rappeler tout au long de cet été et les priorités d'action publique sont nombreuses.

Je ne vais pas aujourd'hui décliner notre feuille de route et nos objectifs, ceux fixés par notre Garde des Sceaux, rappeler notre politique pénale, vous faire des promesses à ce stade. J'aurai dans quelques mois, au cours de la rentrée solennelle en janvier, l'occasion d'y procéder et l'avenir, comme l'a écrit Aldous Huxley constitue toujours la trahison des promesses. Alors, attendons d'être tous installés et calés dans nos attributions et responsabilités respectives pour fixer cette feuille de route et la déployer.

Je vous renvoie maintenant à vos fonctions respectives, sans manquer de vous féliciter pour votre choix...

J'ai donc l'honneur de requérir, M le premier président qu'il soit procédé à la lecture des décrets de nomination de nos nouveaux collègues et de dire que du tout, il sera dressé procès-verbal conformément à la loi.